



Formacode : 43436 - Code Rome : K1301

Eligible CPF - Tous publics - n°145843 et n°145845



DEAS ET DEAP : PARCOURS MODULAIRES

PUBLIC VISÉ

Tout public
Plan de formation / CIF
VAE
Individuels payants
Contrat ou période de professionnalisation
Compte Personnel Formation

NIVEAU

Niveau de sortie : niveau V (CAP, BEP, CFPA du premier degré)

NATURE DE LA VALIDATION

Validation de la formation :
diplôme DEAS et DEAP :
parcours modulaires

DUREE

Durée moyenne : contenus et durées individualisés.
Durée en centre : 315 heures
Durée en entreprise : 420 heures
Durée hebdomadaire moyenne : 35h / semaine

DATES PREVISIONNELLES

Du 03/09/2018 au 05/07/2019.

LIEUX DE FORMATION

GMTI93
Lycée Liberté
27 Rue de la Liberté
93230 Romainville
Tél : 01 49 37 92 55

CONTACT

Ségolène Barbot

OBJECTIFS

Obtenir les modules de 1 à 8 du diplôme d'auxiliaire de puériculture ou d'aide soignant/e dans le cadre d'une équivalence avec une autre certification ou d'une suite de parcours VAE.

Valider le diplôme et acquérir les compétences permettant de contribuer à une prise en charge globale des personnes en liaison avec les autres intervenants au sein d'une équipe pluridisciplinaire (secteur hospitalier ou aide à domicile).

CHAMP PROFESSIONNEL - MÉTIERS VISÉS

Devenir Aide-soignant/e ou Auxiliaire de puériculture

PRE-REQUIS

Positionnement : pédagogique.

Être titulaire des diplômes permettant d'obtenir une dispense de modules

MODALITES PEDAGOGIQUES

Cours magistraux
Mises en situation
Cas pratique
La durée est variable en fonction des modules visés
Cours du jour

CONTENUS

DEAS

- ▶ M1 Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne 140h
- ▶ M2 L'état clinique d'une personne 70h
- ▶ M3 Les soins 175h

DEAP

- ▶ M1 L'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne 175h
- ▶ M2 L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie 70h
- ▶ M3 Les soins à l'enfant 140h

DEAS et DEAP

- ▶ M4 Ergonomie 35h
- ▶ M5 Relation Communication 70h
- ▶ M6 Hygiène des locaux / Hygiène des locaux hospitaliers 35h
- ▶ M7 Transmission des informations 35h
- ▶ M8 Organisation du travail 35h